

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 6 du mois Messidor.

Ere vulgaire.

Mardi 24 Juin 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Famille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & s'adressent aux franchises au sieur FONTAIGLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

ANGLETERRE.

De Londres, le 8 juin.

APRÈS la tenue d'un conseil de l'amirauté, il a été expédié l'ordre à l'amiral Montague de remettre en mer avec sa division, & d'aller à la recherche de l'escadre de lord Howe.

Depuis cet ordre sir Roger Curtis, dépêché par lord Howe, est arrivé avec la nouvelle que cet amiral a eu un engagement général avec l'escadre française. Les français se sont battus avec furie, & on ne dit pas que cette affaire ait été à l'avantage de la Grande-Bretagne; tout ce qu'on fait de plus, c'est que les amiraux Bowyer & Poyne ont perdu chacun une jambe, & que l'amiral Greaves a eu un bras emporté; les capitaines Jaan Montaigne & Hutt ont été tués. Quant à la perte en officiers subalternes & en soldats, on sait seulement qu'elle a été très grande. Le vaisseau la *Queen* a perdu à lui seul plus de 100 hommes, & le *Leviathan* a éprouvé aussi une grande perte. Au départ de sir Roger Curtis, l'affaire n'étoit pas encore terminée.

Il paroît assez singulier que le ministère n'ait pas donné des détails officiels d'un combat naval aussi important: attendroit-il de pouvoir arranger une relation convenable pour ne point trop alarmer le peuple? C'est ce que beaucoup de gens affirment de penser.

On écrit de Falmouth que le vaisseau américain l'*Ohio* est arrivé de N^w-York, ayant à bord sir John Fay, membre du congrès, & revêtu du caractère d'ambassadeur extraordinaire des Etats-Unis d'Amérique. Cet ambassadeur est chargé de traiter avec notre cour sur le différend survenu entre les deux états; il est accompagné de son fils & d'un secrétaire.

Maintenant, dit-on de nos papiers, que la dictature ministérielle se croit solidement établie, on renouvelle le bruit de la prochaine prorogation du parlement, & on assure qu'elle aura lieu à la fin de la semaine prochaine. Les amis de Pitt lui-même, prévoyant que les événements de la guerre qu'il a allumée peuvent l'entraîner dans des mesures violentes ou désastreuses, n'approuvent point cette prorogation;

ils désireroient qu'il se tint toujours retranché derrière son parlement, sans quoi, disent-ils, l'opinion publique ne voyant plus que lui seul à combattre, se portera à l'attaquer avec une nouvelle force.

Les arrestations se multiplient dans tous les points des trois royaumes; pour peu que l'on soupçonne que l'esprit de liberté anime un citoyen, il est aussi tôt incarcéré sous le prétexte le plus frivole.

On a des nouvelles certaines que le nombre des bâtimens anglais & hollandais enlevés dans les Indes Orientales par les corsaires français, est très-considérable; dans nos mers nous ne faisons pas de moindres pertes; les papiers ministériels sont chargés d'atténuer ces disgrâces & de combattre à la plume l'impétuosité des corsaires de la république française.

SUISSE.

Extrait d'une lettre de Zurich, du 14 avril.

Le cabinet de Vienne, d'accord sans doute avec celui de Londres, est furieux de la neutralité que les cantons suisses gardent dans la guerre actuelle, & il n'y a pas d'intrigue dont les Autrichiens ne fassent usage pour essayer de nuire aux Français dans ces pays. Mais c'est en vain qu'ils s'agitent & qu'ils ont peuplé les cantons d'agens qui prennent toutes sortes de mesures pour engager le corps helvétique à rompre sa sage neutralité. Parmi ces agens perfides, on en remarque deux entr'autres, dont l'un se fait appeler le baron de Colombe, & l'autre le baron de Schelm. Il paroît que ces deux agens sont particulièrement chargés, par la reine de Naples, de faire enlever Gorani, auteur très-célebre des mémoires sur l'Italie, & de le livrer à la vengeance. Les personnes qui ont lu ces mémoires, peuvent se rappeler que Gorani y a fait un portrait très-fidèle de cette reine.

Les aristocrates se joignent aux Autrichiens pour dénigrer les Français. Quand les Suisses rendent justice à la valeur des Français, & font leurs louanges, ces scélérats rugissent. Enfin, il n'y a pas d'horreurs & d'absurdités qu'ils ne débitent contre leur patrie: mais ils ont menti jusqu'ici avec tant

d'impudence, que les Suisses n'ajoutent plus foi à ce qu'ils disent.

Les Autrichiens qui sont entrés en Piémont y perçoivent les impôts; ils nomment à tous les emplois civils & militaires; en un mot, ils y exercent la souveraineté. Ils ont destitué tous les fonctionnaires publics, & ils les ont remplacés par des Autrichiens. Tout cela se fait de l'aveu du roi de Sardaigne qui ne peut plus se fier aux Piémontois, lesquels en général sont disposés en faveur des républicains français.

FRANCE.

De Paris, le 6 messidor.

Les derniers avis de Londres portent que l'escadre angloise, très-maltraitée dans le dernier combat, s'est trouvée hors d'état de tenir la mer, & qu'elle est rentrée dans les ports britanniques pour se radouber.

On écrit de Bruxelles que l'empereur est parti de cette ville le 9 de ce mois pour se rendre à l'armée du Rhin, & ensuite à Vienne. Lorsque pendant son absence il s'agira de quelque entreprise importante, il sera formé un conseil composé de Cobourg, Clairfayt, & des généraux Awilay & Beaulieu. Lord Cornwallis est arrivé à Bruxelles. La coalition prône maintenant avec emphase les talens de cet officier. Peut-être subira-t-il bientôt le sort de ce colonel Mack, devenu la risée de l'Europe par l'extravagance de ses projets romantiques.

On cite de Perpignan que, le 19 au matin, une section de brigade de l'armée du centre, commandée par le général Perignon, campée à la Jonquièrre en Espagne, entre Figuières & Bellegarde, rencontra, allant à la découverte, la cavalerie espagnole, forte de plus de 4 mille hommes. Nous allions être investis, lorsque le représentant du peuple Soubrany, celui qui a bivouaqué sur la montagne près Collioure, tandis que son collègue étoit sur nos barques canonnières, s'étoit déjà précipité dans les rangs de l'ennemi en criant: *Vive la république!* Bientôt il nous vint un renfort sur deux colonnes, qui, à son tour, faillit investir la cavalerie espagnole. Nous la poussâmes jusqu'au-delà de ses retranchemens, & nous brûlâmes tout son camp. Dans le tems que ce camp brûloit, la division de droite en sabroït une autre. Nous avons à regretter la perte du général Labarre: ce généreux républicain craignant pour ses frères d'armes & pour le brave Soubrany, avoit affronté tous les dangers; il avoit seul pénétré & renversé un grand nombre d'esclaves, lorsqu'il fut atteint par une balle qui mit fin à sa vie glorieuse.

Les dernières nouvelles du Port-de-la-Montagne annoncent que la frégate *la Boudaye* est entrée pour réparer les dommages qu'elle a soufferts dans son combat contre l'*Aliceste*. Le corsaire *le Jacobin* a fait une prise considérable.

Notre escadre de la Méditerranée a été vue dernièrement, vers les côtes de Nice, dans la meilleure contenance & dans le plus bel ordre. Elle a déjà fait plusieurs prises, & s'est emparée de plusieurs bâtimens chargés, ainsi que d'un brick anglois de 14 canons, qui est entré dans le port de Nice.

La terreur est positivement à l'ordre du jour chez toutes les puissances coalisées, dans leurs cours, dans leurs armées, dans leurs cabinets. Pour se garantir de cette vérité, il n'y a qu'à voir les proclamations combinées ou non des gouvernemens & des généraux ennemis. Ici, c'est le roi de

Turin qui ordonne à tous les sujets de s'armer comme ils pourroient pour se défendre contre les républicains français; là, c'est Cobourg, qui, craignant la communication d'hommes libres avec ses soldats, interdit l'approche de son armée à tout étranger, sous les peines les plus rigoureuses; plus loin, c'est Pitt qui sonne le tocsin contre la France, François qui retourne précipitamment à Vienne pour y être témoin des mécontentemens des peuples de ses états héréditaires, Ferdinand, de Naples, qui se barricade dans son palais pour échapper à une prétendue conspiration, qui lui a servi de prétexte à des mesures extraordinaires pour la propre sûreté, Catherine du Nord redoutant à-la-fois la neutralité de ses voisins, l'énergie des Polonois & les attaques des Turcs. Par-tout enfin la liberté française portant le trouble & l'agitation aux pieds & sur le siège de tous les trônes de l'Univers, tandis que la France mine par sa fermeté inébranlable ces colosses de despotisme qui vacillent déjà sur leurs pieds, & à la chute desquels tous les peuples, qui aspirent à la liberté, vont contribuer de concert.

Dans la séance des Jacobins du 3 messidor, Robespierre paroit à la tribune & dit: « Il est temps que les patriotes fixent leur attention sur les dangers de la patrie, ils ne sont pas encore passés. En vain les armées de la république triompheroient des ennemis du dehors, si nous n'arrachions à leurs émissaires tous les moyens d'affaiblir la liberté jusques dans son plus cher asyle. Je ne viens point pour vous plaindre tous les dangers qui planent sur la représentation nationale; j'ai à vous entretenir d'un objet plus vaste encore par la profondeur & la persidie de ses combinaisons.

« Je viens pour vous faire connoître & mettre sous vos yeux une espèce de proclamation publiée dans les armées britanniques, par ordre de ce qu'on appelle *duc d'York*, proclamation faite à l'occasion du rapport de Barere, & du décret qui s'en est suivi, qui porte qu'il ne sera pas fait de prisonniers anglois ni hanovriens, & publiée dans le dessein de provoquer d'une manière plus forte & plus directe la haine des soldats contre la convention nationale.

« Robespierre fait lecture de cette proclamation, revêtue de tous les caractères bien distincts & de l'astuce perfide & de la férocité des tyrans: quoique bien méprisable en elle-même, continue-t-il, il n'est pas hors de propos d'y ajouter un petit commentaire.

« Il la reprend aussitôt phrase par phrase & donne à chaque point de vue qu'elle présente, un développement énergique en le couvrant ou de toute l'indignation de la probité courroucée, ou de tout le ridicule que la bassesse mal déguisée entraîne après elle. Chaque mot de l'orateur vaut une phrase, chaque phrase un discours, tant il resserme de sens & d'énergie dans tout ce qu'il dit.

« Son *atteste royale* rappelle aux troupes britanniques & hanovriennes, que la clémence est le plus beau titre des soldats: elle cite à ce sujet, des époques d'autrefois: mais qu'y a-t-il donc de commun entre ce qui a existé jadis, & ce qui est aujourd'hui? Qu'y a-t-il de commun entre la liberté & le despotisme, entre le crime & la vertu? Que des soldats combattant pour des despotes aient donné la main à des soldats vaincus pour retourner ensemble à l'hôpital, cela se conçoit; qu'un esclave transige avec un esclave, un tyran avec un tyran, cela se conçoit encore: mais un homme libre composer avec un tyran ou son satellite, le courage avec la lâcheté, la vertu avec le crime, c'est ce qui ne se conçoit pas, c'est ce qui est impossible.

« Un homme libre peut pardonner à son ennemi, s'il ne lui

comme les
français ;
d'hommes
armée à tout
loin, c'est
çois qui re-
oin des mé-
Ferdinand,
échapper à
tre à des
atherine du
bins, l'é-
-tout enfin
aux pieds
ndis que la
ffes de des-
la chute
erté, vont

Robespierre
tores fixent
pas encore
mphéroient
s émissaires
as son plus
les dangers
à vous en-
ndeur & la

as vos yeux
des britan-
k. procla-
du décret
ait de pri-
effrin de
ec la haine

r, revêtu
rffile & de
e en elle-
y ajouter

e à chaque
énergique
blté cou-
l déguisé
ne phrasé,
& d'énergie

nniques &
r. des sol-
ois : mais
adis, & ce
la liberté
des soldats
à des fol-
cela se
tyran avec
libre con-
avec sa lâ-
çoit pas,
s'il ne lui

présente que la mort ; il ne lui pardonnera jamais s'il ne lui présente que des fers.
» Yorck parle d'humanité ! Quoi ! Yorck, un tyran, un soldat de Georges, l'orateur d'un gouvernement qui a rempli l'univers de ses crimes & de ses iniquités.... Qu'un tyran est donc odieux alors même qu'il parle d'humanité !
» Yorck attribue le décret à un prétexte, & il n'entreprend pas de prouver ce prétexte : ce prétexte ce sont les victimes des tyrans anglois. — Nos troupes, ajoute-t-il, ne croient pas la nation française dans son égarement....
» Et que nous importe qu'elles n'y croient pas, pourvu qu'elles croient à la valeur de nos soldats & à la ferce de nos boulets ?
» La nation française est donc égarée ; mais cet égarement dure bien long-tems ; c'est sans doute au duc d'Yorck qu'il est réservé d'éclairer la nation française.
» S. A. fait une comparaison entre la France & l'Angleterre. Que signifie ce parallèle ? Qu'a de commun le cœur mort d'un esclave avec celui qui est embrasé du feu sacré de la liberté ? L'Angleterre est un misérable mécréant qui disparaît devant l'astre républicain ; on veut rapprocher le Français de l'Anglois dans les champs de bataille pour corrompre la vertu républicaine ; il faut de la distance entre les soldats de la liberté & les esclaves de la tyrannie.
» Ne nous étonnons pas que le duc d'Yorck ait été si effrayé de ce décret, car la principale force des tyrans conjurés contre la France consiste dans les points d'appui qu'ils savent se ménager parmi nous ; ils voulaient se réserver, après avoir été vaincus, un moyen encore de communication, pour continuer leurs trames perfides.
» Le duc d'Yorck en faisant circuler sa proclamation s'imagine peut-être, que les armées françaises désireroient plutôt à les ordres qu'au décret de la convention ; mais nous ne sommes plus au tems des Brissot, des Guadet, des Gensonné : la république s'est gâtée depuis, entre les nombreuses factions ; elle les a toutes abattues. Celle d'Orléans n'existe plus, quoique sans doute il lui faille encore quelques crimes ; mais la république existe, quoiqu'elle n'ait pas été d'abord le but de la révolution ; car je le répète, elle s'est gâtée comme furtivement, à travers une troupe révolutionnaire, au milieu des factions rivales qui, toutes tendoient à établir un nouveau système de tyrannie : voilà pourquoi les vrais républicains ont été regardés comme des intrus : voilà pourquoi, lorsque la république s'est élevée, toutes les factions se sont agitées à-la-fois pour l'andantir elle & ses défenseurs : voilà pourquoi il y a eu si peu de patriotes purs dans l'origine de la révolution : voilà pourquoi les tyrans & leurs suppôts s'agitent encore dans tous les sens pour semer parmi nous les divisions, les discordes, & la désorganisation ; ils savent trop bien qu'un peuple ne peut combattre avec succès ses ennemis conjurés, qu'avec cet accord, cet ensemble, & ce point de ralliement qui, seul doit être l'ame de toutes les victoires & de ses triomphes.
» Ce plan de division est donc continuellement suivi dans ses ramifications infimes : ne pouvant attaquer le peuple en masse, on cherche à l'isoler de la convention nationale, la convention d'avec ses comités, & les membres de ses comités d'avec eux-mêmes. Voilà le but des proclamations du duc d'Yorck : les factions ne sont pas mortes, elles remueront encore.
S. A. R. se flatte que les soldats des deux nations boraeront leur ressentiment à la convention nationale. Le duc d'Yorck compte donc sur des trames ourdies dans l'intérieur ; il compte donc encore sur les pièges de l'imposture, sur le

système d'impartialité, & enfin, sur les assassinats & sur tous les crimes.
» Que signifie aussi cette préférence que me donne à moi le duc d'Yorck ? Je croyois être citoyen français, & il me fait roi de France & de Navarre.
» Après avoir chargé de mépris & de ridicule ces affidués, perfides & cruels contextures, j'estime trop, ajoute Robespierre, le titre de citoyen, pour ne pas m'imaginer de cette assimilation à un duc d'Yorck. Qu'y a-t-il de préférable pour un ami de la liberté à l'amour de ses concitoyens ; & le peuple français descendroit-il de son plus haut degré de gloire, pour s'abaisser jusqu'au trône ?
» Le duc d'Yorck ajoute que je suis entouré d'une garde militaire. Vous le voyez, c'est un fait bien constant. Or, il rapproche tout cela avec les motions infidèles, entr'autres celle de donner des gardes militaires aux représentans du peuple. Ainsi, quand les Hébert & les Chaumette prêchoient l'athéisme, on disoit dans l'étranger que le peuple de France étoit un peuple d'Athènes foulant aux pieds jusqu'à l'Être-Suprême.
» Défions-nous de tant de pièges, tenons-nous fortement attachés aux principes. Le système de la convention est connu, c'est assez dire qu'il est déjoué. On veut nous rendre suspects au peuple, & nous ôter le courage de démasquer & de combattre ses ennemis ; il n'y a que les poignards qui le puissent, tant que nous existerons, nous démasquerons, nous combattrons les tyrans, les traîtres, & tous les scélérats !
» Il est, je crois, inutile de dire que ce discours, rempli de si grandes & de si belles vérités, a été entendu avec cet enthousiasme que son intérêt pressant devoit nécessairement faire naître. L'impression en a été ordonnée, en invitant Robespierre à le rédiger. Un membre a demandé de plus, qu'en l'envoyant aux armées, il en fut envoyé un exemplaire au duc d'Yorck.
Barrere appuie l'impression, la distribution, & l'envoi aux armées ; quand au duc d'Yorck, nous n'avons, dit-il, que des boulets à lui envoyer. Il présente, à ce sujet, plusieurs raisons solides parmi celles qui ont dicté le décret qui porte qu'on ne fera point de prisonniers anglois ni hanovriens.
La société adopte la proposition de Barrere, & arrête l'impression, la distribution & l'envoi aux armées.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 5 messidor.

C. C. Lesmier de Chamilly, âgé de 62 ans, premier valet-de-chambre du tyran, né & demeurant à Paris ;
R. Ademar, âgé de 42 ans, né à Lalinde, ex-noble, cultivateur audit lieu ;
J. B. Champeix, âgé de 26 ans, né à Saint-Anastase, élève en chirurgie & grammairien à Clermont ;
L. Dumay, âgé de 30 ans, née & demeurante à Limoges, femme de Montaigu, mercetier ;
J. B. Dulaeu, âgé de 30 ans, né à Dijon, entrepreneur de bâtimens à Leuze ;
M. Jobart, dite Dorothée, âgée de 23 ans, née & demeurante à Vaires, ex-novice ;
J. Boud, âgé de 30 ans, né & demeurant à Saumilly, volontaire au 2^e bataillon de la Nievre ;
J. Meyviere, âgé de 24 ans, né à Vigeois, ex-noble, ex-capitaine au 33^e régiment ;
J. L. Effor, dit Fiquerolles, âgé de 43 ans, né à Montpellier, ex-garde du tyran ;
F. Millon, âgé de 68 ans, né à Varigny, ex-constituant, & receveur du district de Chaumont ;
J. Lot, âgé de 24 ans, né en Hongré, soldat au régiment de Blackenstaen, fait prisonnier de guerre à Maubeuge ;

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en pratiquant des manœuvres tendantes à provoquer le retour de la royauté, à avilir la cocarde tricolore, à diffondre la représentation nationale, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la république, en favorisant leurs projets, en ébranlant la fidélité des défenseurs de la patrie, en composant des écrits séditieux en faveur des tyrans, notamment le prétendu testament de Capet, en applaudissant aux actions de l'infâme Hébert, en discreditant les alliés, en conspirant aux crimes de Capet, &c. &c., ont été condamnés à la peine de mort.

L. Charlot, âgé de 39 ans, né & demeurant à Montreuil, près Paris, maçon;

F. Landrillon, âgé de 39 ans, né à Guérard, dép. de Seine & Marne, cultivateur à Montreuil;

L. M. Potet, âgé de 31 ans, né à Vallière-les-Granges, dép. de Loir & Cher, cordonnier, rue Licoquetone, membre du comité révolutionnaire de la section du Contrat-Social;

J. B. Deyrier, âgé de 27 ans, né à Aubain, dép. de l'Oise, cultivateur à la Chapelle-au-Pot, district de Beauvais;

C. R. Minguet, âgé de 42 ans, né & demeurant à Montreuil, cultivateur;

G. Desjardins, âgé de 64 ans, né au Petit-St-Quentin, dép. des Ardennes, vivant de ses revenus, ci-dev. domestique de l'ex-abbé de Farjonel, conseiller au ci-dev. parlement de Paris; Co-accusés, ont été acquittés & mis en liberté.

J. B. Retourné, âgé de 48 ans, né à Courte, ex-curé de Berny, dép. de la Somme;

M. M. Bouillet, âgé de 36 ans, née à Paris, pensionnée de la nation, à Grandvilliers, dép. de l'Oise;

N. Moreaux, âgé de 52 ans, né à Mouchy, dép. de l'Eure, charretier audit lieu;

P. Richard, âgé de 54 ans, né à Moulins, jardinier;

P. N. Boyen, âgé de 31 ans, né à Finon, dép. de l'Aisne, bucheron, à Finon;

A. Chantre, âgé de 38 ans, né à Montreuil, ex-officier municipal de cette commune, cultivateur;

M. J. Corrie, âgé de 23 ans, née au Châtelu, dép. de la Marne, couturière, rue de Beauvais;

J. Buquet, âgé de 49 ans, né à Deville, dép. de Seine-Inférieure, menuisier & tonnelier audit lieu;

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en employant des manœuvres tendantes à exciter du trouble, en faisant des instructions séditieuses, en proposant de renverser l'arbre de la liberté, en tenant des peupés contre-révolutionnaires, ont été condamnés à la peine de mort.

N. A. Dupuy, âgé de 29 ans, né & demeurant à Trucy, département de l'Indre, menuisier;

Accusé d'avoir mutilé le corps de l'arbre de la liberté, a été acquitté & mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Elie Lacoste.)

N. B. Dans la séance du 1^{er} messidor, la convention, sur le rapport de son comité de législation, a rendu le décret suivant.

1. Tous jugemens antérieurs à la publication du décret du 28 germinal, qui, d'après la loi du 15 frimaire, & par une fautive interprétation de ses dispositions, ont privé de la récolte prochaine les fermiers compris dans les articles 9 & 17 de cette loi, sont déclarés nuls & comme non-avenus, depeus compensés.

2. Sont pareillement déclarés nuls & non-avenus tous actes par lesquels, dans l'intervalle de la publication de la loi du 15 frimaire à celle du décret du 28 germinal, des fermiers, se constituant, par erreur, comme privés de la récolte prochaine, y auroient renoncé ou l'auroient rachetés des acquéreurs.

3. Tous procès sur appel des jugemens ou sur rescision des actes mentionnés dans les deux articles précédens, sont anéantis sans dépens.

4. Les acquéreurs qui, en conséquence des jugemens ou actes ci-dessus annullés, ont eu l'usage des terres dont la récolte précédente appartient aux fermiers, seront remboursés par ceux-ci de leurs frais de labour & de semences; & s'il s'élève des difficultés sur l'estimation de ces frais, elles seront terminées en dernier ressort par des arbitres qui seront choisis par les parties, ou nommés par le juge de paix de la situa-

tion des biens; & en cas de dispersion des biens dans différens cantons, par celui de la situation du chef-lieu de leur exploitation. La présente loi sera insérée au bulletin de correspondance, & cette insertion tiendra lieu de publication,

Séance du 5 messidor.

Bulletin du patriote Geffroy. — « Les cicatrices des plaies continuant à faire de grands progrès, & tous les symptômes étant favorables, il y a tout espoir que nous donnerons notre dernier bulletin nomidi prochain ».

Les citoyens de Nogent-sur-Seine apportent une corbeille remplie de raisins mûrs. — Cet hommage est accueilli par vifs applaudissemens.

Guffroy monte à la tribune & dénonce son collègue Joseph Lebon : il reproche à ce représentant du peuple de jeter la rébellion parmi les patriotes du département du Pas-de-Calais, & d'avoir fait incarcérer plusieurs citoyens dont le comité de salut public avoit ordonné l'élargissement par un arrêté du 18 prairial. — Cette affaire est renvoyée au comité de salut public.

Il existe dans le département de l'Ardèche une commune où la révolution n'a jamais pu s'accélérer. C'est la commune de Cluzières, ci-devant Saint-André : c'est là que le traître Duffaissant recruta son armée & choisit son étendard; c'est de ce lieu que sortirent les brigands qui assiégèrent le château de Bannes. Cependant deux patriotes courageux se trouvèrent au milieu de ces échaques d'aristocrates. Vincent Malignon & son fils résistèrent à la contagion du crime & à la persécution : leurs propriétés furent dévastées. Mais les brigands du camp de Jales ayant été exterminés ou dispersés, ces deux citoyens recurent le prix de leur héroïque persévérance, en obtenant la confiance & l'estime des patriotes du département. Malignon père fut nommé agent national de sa commune. Quelques jeunes gens de la première réquisition ayant déserté leur poste, & étant revenus dans leurs foyers, Malignon les décapa au district de Tarargues. Ces jeunes gens accoururent exprimer leur repentir, & promirent à Malignon d'aller sur-le-champ rejoindre leurs drapeaux. L'agent national se laisse toucher; il vole au district & revient avec le pardon des lâches. Quelques jours après, les fédérés floréens, Malignon est tue d'un coup de feu : ses assassins s'emparent de son corps encore palpitant, le traînent à 600 toises & le jettent au fond d'un précipice. La trace du sang conduit les patriotes inquiets à la tombe de Malignon. Le district, par un mouvement d'indignation, dépasse la limite de ses pouvoirs; il ordonne que le précipice sera comblé, qu'une pyramide sera élevée au dessus, & que la commune de Cluzières portera son nom : cependant il fait saisir les individus soupçonnés d'avoir commis le crime.

Couthon, à la suite de ce rapport qu'il présente au nom du comité de salut public, fait des réflexions sur la nécessité de la réunion intime de tous les patriotes & du ralliement général au gouvernement révolutionnaire. Son rapport, vivement applaudi, sera inséré dans le bulletin.

La convention décrète que le nom de Vincent Malignon sera inscrit sur la colonne du Panthéon : le président adressera une lettre de consolation à la famille de ce martyr de la liberté, & y exprimera la satisfaction de l'Assemblée pour Malignon fils, qui a perdu un bras au siège de Toulon : il est accordé à la veuve & à chacun des enfans de Malignon une pension de 300 livres : tous les individus avertis comme prévenus de l'assassinat de ce patriote, seront traduits sur-le-champ au tribunal révolutionnaire : la commune de Cluzières-Saint-André s'acquellera Clusse, du nom de la rivière qui arrose son territoire.